



Niveau de performances énergétiques

de 200 à 4 100 euros

Demander une prime en 5 étapes

- ① Lisez attentivement les conditions générales et les conditions de l'action.
- ② Complétez le formulaire de demande de façon claire et **exhaustive**, puis signez-le.
- ③ Le cas échéant, demandez à l'entrepreneur ou au vendeur de compléter et de signer **l'attestation** figurant dans la demande de prime, et d'y apposer son cachet.
- ④ Joignez une copie de la facture à la demande et indiquez les données demandées dans les conditions de l'action.

Si les données demandées ne sont pas renseignées, Eandis ne pourra pas procéder au versement de la prime.

- ⑤ Transmettez tous ces documents à Eandis dans les délais impartis :
 - par voie électronique via www.eandis.be
 - par e-mail: reg@eandis.be
 - par La Poste :
Eandis REG-afdeling
Postbus 10020, 2800 Mechelen
 - en introduisant votre demande via un de nos bureaux d'accueil
 - par fax : 09 263 48 56

Traitement de la prime

- Le département URE d'Eandis traite la demande. Si cette opération n'est pas possible dans les 60 jours calendrier qui suivent la réception de la demande de prime, Eandis envoie un accusé de réception au demandeur. Si un complément d'information est demandé dans le même délai, Eandis n'est pas tenue d'envoyer un accusé de réception supplémentaire.

Plus vite via Internet!

- Les demandes de primes complétées par voie électronique, avec factures et attestations scannées, nous permettent de verser plus rapidement votre prime.
- Si la demande est acceptée, vous serez averti par lettre ou e-mail de l'octroi de la prime, du montant octroyé et du compte sur lequel la prime sera versée.
- Si Eandis est dans l'impossibilité de verser la prime, vous serez également averti par lettre ou e-mail et informé des motifs du refus ou des données manquantes.

Informations supplémentaires

Numéro d'appel général 078 35 35 34
reg@eandis.be
www.eandis.be



A2/0015/12

Conditions générales

La prime s'applique exclusivement aux mesures URE dans un bâtiment raccordé au réseau de distribution d'électricité d'Eandis.

Seuls les formulaires de demande dûment complétés seront pris en considération pour l'octroi de la prime.

La prime est strictement liée à l'adresse d'installation et sera versée par virement sur votre compte bancaire.

Si un chauffe-eau solaire fait partie d'un calcul du niveau E, le montant de la prime est majoré de 300 euros sur présentation de la facture du chauffe-eau solaire (cette prime supplémentaire n'est pas octroyée si la date de demande du permis d'urbanisme se situe entre le 01/01/2012 et le 31/12/2012 inclus).

La demande de prime est valable pour un certificat de performance énergétique daté entre le 01/01/2012 et le 31/12/2012.

Les formulaires de demande doivent nous parvenir au plus tard dans les 12 mois suivant la délivrance du certificat de performance énergétique et les primes peuvent être payées jusqu'à 6 mois après la demande.

La prime ne peut être demandée qu'une fois par habitation.

Les primes sont sujettes à modifications. Utilisez toujours le formulaire de demande le plus récent. Consultez notre site Web ou prenez contact avec nous pour vous en assurer. Date de publication: **décembre 2011**.

La prime ne peut être demandée qu'une fois par adresse d'installation durant une période de 12 mois, calculée à partir de la dernière demande, pour un même type d'investissement. Dans le cas de factures multiples, celles-ci doivent être rentrées ensemble dans un seul dossier de demande. Seules les factures datant d'il y a moins d'un an entrent en considération.

Eandis se réserve le droit de se rendre compte sur place de la situation - à chaque étape du projet - et si nécessaire de contacter l'entreprise et/ou l'entrepreneur qui fournit et/ou place l'installation ou dispense des conseils. Si l'installation ne correspond pas à la description donnée dans la demande, Eandis se réserve le droit de récupérer les primes versées. L'octroi de la prime n'engage en rien la responsabilité du gestionnaire de réseau quant à la qualité des appareils, matériaux et/ou résultats.

La demande de prime s'applique uniquement aux nouveaux achats de matériaux et à leur placement.

Dans le cas d'immeubles à appartements en copropriété forcée, la prime revient à l'association de copropriétaires pour les travaux portant sur les communs et au propriétaire, locataire ou usager individuel pour les travaux portant sur des parties privées.

Montant de la prime

- Le montant de la prime est calculé comme suit :
 - Nouvelle maison**
 - E80 à E61 :
400 euros + 30 euros x
(E80 - Niveau E de l'habitation)
 - E60 à E41 :
1 000 euros + 40 euros x
(E60 - Niveau E de l'habitation)
 - E40 à E0 :
1 800 euros + 50 euros x
(E40 - Niveau E de l'habitation)
 - Appartement neuf**
 - 80 à E61 :
200 euros + 10 euros x
(E80 - Niveau E de l'appartement)
 - E60 à E41 :
400 euros + 20 euros x
(E60 - Niveau E de l'appartement)
 - E40 à E0 :
800 euros + 30 euros x
(E80 - Niveau E de l'appartement)
- Si la nouvelle maison ou l'appartement neuf découlent de la destruction et de la reconstruction complètes d'une maison ou d'un appartement existant, sans modification de sa nature et de sa affectation, les primes sont doublées. La prime supplémentaire octroyée pour le chauffe-eau solaire n'est pas doublée.
- Si la **demande de permis d'urbanisme est antérieure au 01/01/2010**, on applique la prime en vigueur pour un niveau **E80 ou inférieur**.
- Si la **demande de permis d'urbanisme se situe entre le 01/01/2010 et le 31/12/2011**, on applique uniquement la prime en vigueur pour un niveau **E60 ou inférieur**.
- Si la **demande de permis d'urbanisme se situe entre le 01/01/2012 et le 31/12/2012**, on applique uniquement la prime en vigueur pour un niveau **E50 ou inférieur**.
- Si le logement comporte un chauffe-eau solaire, le montant de la prime est majoré de 300 euros, tant pour les maisons que pour les appartements. Le chauffe-eau solaire a été pris en compte dans le calcul du niveau E. Cela ne concerne que les maisons et appartements pour lesquels la demande de permis d'urbanisme a été introduite au plus tard le 31/12/2011. La date de demande du permis d'urbanisme figure sur la déclaration PEB (déclaration de la prestation énergétique et du climat intérieur d'un bâtiment) sous le point 'A.2.Data'.
- Les clients protégés bénéficient d'une prime d'un montant majoré de 20 %. Les clients protégés sont les personnes pouvant bénéficier du prix social maximum pour l'électricité et le gaz naturel. Ces clients ajoutent une attestation à leur demande (voir tableau récapitulatif au bas de la page 4).

Conditions de l'action sans chauffe-eau solaire

- La demande de prime n'est valable qu'à condition d'être accompagnée d'un certificat de performance énergétique signé et de la déclaration PEB signée (déclaration de la prestation énergétique et du climat intérieur d'un bâtiment) démontrant que le niveau E est inférieur ou égal à E80, E60 ou E50.
- N'entrent pas en considération les nouvelles maisons ou les appartements neufs qui bénéficient d'une ou plusieurs primes pour des mesures comptabilisées dans le niveau E (chauffage, eau chaude sanitaire, chauffe-eau solaire, isolation, vitrage, ventilation, pare-soleil).
- La prime est uniquement valable pour les nouvelles maisons et les appartements neufs.
- Si une transformation est soumise à la réglementation en matière de performances énergétiques, nous la considérerons comme une nouvelle construction (voir www.energiesparen.be, en néerlandais) (démantèlement et reconstruction complets).
- Les extensions et reconstructions partielles n'entrent pas en ligne de compte pour l'octroi de la prime.
- S'il s'agit d'un promoteur immobilier, la prime peut être obtenue par la personne qui a introduit la déclaration PEB (cela peut être le promoteur immobilier ou le propriétaire, cette personne étant mentionnée dans le dossier de déclaration).
- Les informations relatives à la réglementation en matière de performances énergétiques et à la procédure PEB sont disponibles sur le site Web www.energiesparen.be.

Conditions supplémentaires avec chauffe-eau solaire

- La demande de prime n'est valable qu'à condition d'être accompagnée d'une copie de toutes les factures (pas de devis, bon de livraison, ticket de caisse ou facture pro forma) de **livraison et d'installation du chauffe-eau solaire** avec mention de **la marque, du type, de la superficie du capteur en m², du nombre de litres du réservoir de stockage**.
- La prime est uniquement valable pour un chauffe-eau solaire produisant de l'eau chaude sanitaire au robinet, éventuellement en combinaison avec le chauffage de l'habitation (pas le chauffage d'une piscine).
- Le capteur a été testé par un institut indépendant selon EN-12975 ou DIN 4757 et a fait l'objet d'un test système (selon EN12976 ou selon ISO/DIS 9459) ou bénéficie de la certification Solar KeyMark.
- Le système présente un marquage conformément à la norme EN 12976-1 et le marquage des capteurs est conforme à EN 12975.
- La **pose** doit être réalisée **par un entrepreneur**. La demande n'est valable que si elle est accompagnée d'une attestation émanant de l'entrepreneur.
- Conformément à la norme EN 12976-1, l'utilisateur final s'est vu remettre une notice d'utilisation individuelle en français.
- L'utilisateur final s'est vu remettre une check-list d'entretien en français.
- Les produits bénéficient d'une garantie : au moins 10 ans sur le fonctionnement du capteur, 5 ans sur le chauffe-eau et 2 ans sur les autres éléments.
- La demande n'est valable qu'accompagnée d'une copie du rapport écrit du contrôle technique effectué par la société d'installation lors de la mise en service de l'installation, ainsi que d'une copie des calculs de rendement de la société d'installation.

Signature du demandeur

Je déclare par la présente avoir fait réaliser une étude de niveau de performances énergétiques à l'adresse d'installation ci-dessous:

Rue: _____ N°: _____ Bte: _____

Code postal : _____ Commune/Section: _____

Données relatives au niveau E de l'habitation (à compléter obligatoirement)

Date de la demande de permis d'urbanisme:

- Avant le 01/01/2010
- Entre le 01/01/2010 et le 31/12/2011
- Entre le 01/01/2012 et le 31/12/2012

Type d'habitation : Nouvelle maison Appartement neuf

Niveau E: ____

- Je déclare accepter toutes les conditions générales et conditions de l'action mentionnées dans le présent document et **joins le certificat de performance énergétique signé ainsi que la déclaration PEB signée** 'Déclaration de la prestation énergétique et du climat intérieur du bâtiment'. Si la majoration de la prime pour installation d'un chauffe-eau solaire est demandée (en cas de demande du permis d'urbanisme au plus tard le 31/12/2011), je joins la **facture du chauffe-eau solaire** à la présente demande.
- J'accepte qu'Eandis puisse transmettre les données relatives à cette demande de prime à la commune, à la province ou aux autorités flamandes dans le cadre de leur politique énergétique.

Date: ____ / ____ / _____ Signature:

À compléter si le demandeur de la prime n'est pas la personne soumise à la déclaration mentionnée sur la déclaration PEB:

Autorisation de paiement de la prime au demandeur

Par la présente, (nom de la personne soumise à la déclaration) _____

autorise Eandis à verser la prime à (nom du demandeur) _____

Signature de la personne soumise à la déclaration, éventuellement avec mention de la description de fonction, numéro d'entreprise et cachet de la société: Numéro de TVA: BE 0 _____

Fonction: _____

Signature + **cachet** de l'entreprise:

ATTESTATION DE L'ENTREPRENEUR (si un chauffe-eau solaire a été installé)

Numéro de TVA: BE 0 _____

Société: _____

- J'atteste par la présente avoir installé un chauffe-eau solaire à l'adresse d'installation ci-dessus.
Le chauffe-eau solaire installé répond aux normes et exigences mentionnées dans les conditions de l'action.

Caractéristiques du chauffe-eau solaire

- uniquement pour eau chaude sanitaire
- pour eau chaude sanitaire et chauffage

Marque: _____ Type: _____

Capacité du réservoir de stockage du chauffe-eau solaire: _____ litres Surface totale du capteur: _____ m²

Date: ____ / ____ / _____ Signature + **cachet** de l'entreprise:

